

NAO 2026 – SEI/SEF

➤ La CFDT a signé l'enveloppe Territoire France (Groupe)

- **1,9%** de la masse salariale contre 1,4% à la précédente réunion
- **0,1%** pour égalité Hommes/Femmes

Bien que peu enthousiaste par cette dernière et ultime proposition de la direction, **la CFDT a décidé de signer l'accord NAO 2026** dans l'unique objectif de :

- ❖ Maximiser les augmentations collectives
- ❖ Assurer un minimum de reconnaissance aux salariés qui contribuent chaque jour aux résultats de l'entreprise

➤ Propositions direction SEI-SEF Mesures Annexes :

NON CADRE

- **1%** en Augmentation Générale avec un **plancher de 28€**
- **0,9%** en Augmentation Individuelle
- 0,1 % égalité H/F

CADRE

- **1,9%** en Augmentation Individuelle

Revalorisations de :

- Primes d'équipes de conditions de travail (hors astreintes) : +1 %
- Prime Panier : passage à 6€
- Tickets restaurants : passage à 10,80€

A titre expérimental du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 :

Proposition de la direction d'aligner les plafonds de remboursements des repas du soir au midi pour les repas individuels en cas de déplacement professionnel.

The diagram illustrates the transition from current ceilings to new ceilings for the period 01/04/2026 to 31/03/2027. It features two tables connected by a large blue arrow pointing from left to right.

Plafonds actuels (Current Ceilings):

	Midi	Soir
Région Parisienne	27 €	40 €
Province	22 €	36 €

Plafonds du 01/04/2026 au 31/03/2027 (New Ceilings):

	Midi	Soir
Territoire	27 €	40 €

Les OS doivent se prononcer lundi 26 janvier au plus tard.

En cas de non-signature de l'accord SEI-SEF il n'y aura pas de mesure annexes